

de mise en vigueur

du 22 septembre 2021

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Le décret du 22 juin 2021 accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'300'000.- pour financer les travaux de démolition des bâtiments de l'ancien Hôpital d'Aigle et de la Fondation André Manzini en vue de la construction du nouveau Gymnase du Chablais à Aigle (BLV 935.10), publié dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 6 juillet 2021, entre en vigueur avec effet au 1er octobre 2021.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 22 septembre 2021.

La présidente:

N. Gorrite

Le chancelier:

V. Grandjean

Date de publication : 28 septembre 2021